

## Règlement du réseau des éco-acteurs de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso

Ce document a été réalisé sur la base des principes déjà établis en amont du réseau des éco-acteurs français, avec des simplifications, corrections et clarifications apportées grâce à un atelier de co-construction avec les acteurs du territoire. Il pourra faire l'objet de modifications notamment lors de futurs ateliers de co-construction et avec l'accord des Parcs du Queyras et du Monviso.

### Valeurs du réseau

---

Faire ensemble  
Convivialité  
Inspiration  
Entraide

### Objectifs du réseau

---

#### Pour le territoire

- Créer une dynamique de réseau duplicable pour accélérer la transition écologique et sociale localement, et servir d'exemple pour la transition globale,
- faire naître ou renforcer un esprit de cohésion sur le territoire,
- faire connaître le territoire et mettre en valeur les savoirs locaux.

#### Pour les membres du réseau

##### L'amélioration continue de l'activité

- Par la mise en lien d'acteurs de secteurs divers et variés autour de thématiques pouvant leur être communes,
- par de la co-formation, du partage de connaissances, des retours d'expériences, la transmission de bonnes pratiques,
- par de la formation professionnelle,
- par un accompagnement technique dans les projets et engagements.

## La valorisation des initiatives de l'éco-acteur en faveur de la transition

- Par une communication croisée entre membres du réseau,
- par des outils de communication sur le réseau et sur ses membres (logo « éco-acteur », kit de communication individualisé, « dossier » contenant Charte et engagements de l'éco-acteur pouvant être affichés dans un local ou bureau, carte interactive du territoire avec position des éco-acteurs...),
- par un référencement de l'éco-acteur sur le site du MAB France et sur les sites des Parcs,
- par l'organisation ou la participation à des événements pouvant servir de vitrine au réseau et à ses membres.

## La collaboration avec d'autres acteurs et la mutualisation de moyens

- Par un travail à différentes échelles territoriales pouvant parler à tous et toutes,
- par la mise en place de plateformes d'échange numériques à disposition du réseau et de ses membres,
- par des moments de rencontres formels ou informels pour apprendre à se connaître et travailler ensemble.

## Pour les gestionnaires de la Réserve de biosphère

- Participer à la réalisation des missions de la Réserve de biosphère et des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030,
- prendre part à l'animation autour de la transition sur le territoire,
- avoir un réseau d'ambassadeurs de la Réserve de biosphère et des Objectifs de Développement Durable,
- tester une approche novatrice du développement durable,
- renforcer les liens sur et avec le territoire.

### Les règles au cœur de la Charte

#### *Entrer dans le réseau*

Devenir éco-acteur de la Réserve de biosphère du Mont Viso ne suppose pas d'être déjà engagé dans des démarches ou de bénéficier de labellisations de ses produits ou activités.

Néanmoins, la reconnaissance en tant qu'éco-acteur implique d'avoir un projet, des idées d'engagement, de partager les valeurs que promeut la Réserve de biosphère, de souhaiter s'impliquer dans un projet visant à améliorer la qualité de vie sur le territoire.

#### **Qui peut être éco-acteur ?**

N'importe quelle entreprise, association, établissement public (écoles, etc.) ayant une activité en lien avec le territoire de la Réserve de biosphère ou du périmètre Terres Monviso (cartes disponibles en annexe).

Il n'est pas requis d'avoir son siège social/lieu d'habitation/de travail sur le territoire, mais l'activité doit être d'une manière ou d'une autre bénéfique pour celui-ci (exemple : un accompagnateur en montagne peut organiser des sorties dans le Queyras sans que l'ensemble de son activité y soit concentrée, il n'en demeure pas moins un ambassadeur de ce territoire).

#### **Le minimum pour intégrer le réseau ?**

- Avoir envie de s'engager et de s'améliorer, selon ses convictions et ses envies
- Dire ce que l'on fait  
Transparence des engagements : déclaration des engagements lors d'un événement organisé à cet effet, affichage dans le local.
- Faire ce que l'on dit  
Actions concrètes, bilan de ces actions, progression dans les actions.

L'adhésion aux missions et objectifs de la Réserve de biosphère, via la signature de la Charte, est obligatoire.

De façon régulière, les éco-acteurs sont réunis afin de faire le bilan des engagements pris et imaginer l'évolution de ces engagements.

## Comment devenir éco-acteur ?

La première étape pour être reconnu éco-acteur est de remplir un formulaire en ligne à remplir (soutien et aide possible des coordinateurs). Tout d'abord, des informations de base sont demandées (nom prénom, structure, adresse, mail, téléphone). Par la suite, quatre questions sont posées.

- Pourquoi je souhaite m'engager comme éco-acteur ?
- Qu'est-ce que je fais déjà ? (Pas d'obligation de réponse)
- Entre 1 et 10 actions que vous souhaitez mettre en œuvre dans la prochaine année
- Que pourrais-je amener au réseau ? Compétences, connaissances, outils, lieu de rencontre (Pas d'obligation).

## *Vivre au sein du réseau*

Le fonctionnement de ce réseau est horizontal.

Un Comité d'animation de la Charte est constitué. Il est composé de 13 membres.

- Membres italiens du Comité de coordination transfrontalier de la Réserve (Président et 3 délégués)
- Membres français du Comité de coordination transfrontalier de la Réserve (Président et 3 délégués)
- Directeurs des Parcs ou leurs représentants en cas d'indisponibilité
- Un représentant d'institution économique français
- Un représentant de la chambre de Commerce de Cuneo
- Un représentant du MAB France (membre de droit)

Les éco-acteurs qui le souhaitent peuvent faire partie du Comité d'animation.

Le Comité d'animation est chargé d'examiner les formulaires d'entrée des personnes voulant intégrer le réseau, soit en parallèle de rencontres organisées dans le cadre de la vie du réseau, soit par voie électronique. S'il y a des réserves sur un éco-acteur potentiel, le Comité délibère jusqu'à la décision définitive, qui doit être prise à l'unanimité.

Le Comité d'animation veillera au fonctionnement global du réseau.

Chaque éco-acteur signera lors de l'entrée dans le réseau la Charte d'engagement de la Réserve, énonçant valeurs et principes de la Réserve de biosphère et du réseau, et détaillant les engagements de la personne. Un kit lui permettant de communiquer sur ces engagements et sur son intégration au réseau lui sera remis.

Au bout d'un an, un bilan des engagements individuels et collectifs est organisé afin de faire le point sur les actions mises en place et en imaginer de nouvelles.

## *Sortir du réseau*

Si un éco-acteur ne respecte pas les principes et valeurs du réseau, le Comité peut décider de l'exclure. La décision définitive doit être prise à l'unanimité.

Si un éco-acteur souhaite sortir du réseau, il a un simple formulaire à remplir (afin que le réseau apprenne de cette sortie) :

- Pourquoi souhaitez-vous quitter le réseau ?
- Qu'est-ce qui aurait pu vous faire rester ?
- Pistes d'amélioration pour le projet

## **Outils à disposition des membres du réseau**

### *Outils numériques*

Un *framapad* est disponible à cette adresse afin de recueillir les impressions, échanger sur le projet, servir de plateforme de co-construction : <https://semestriel.framapad.org/p/eco-act-viso>

### *Le kit de communication individuel*

Un logo "éco-acteur" de la Réserve de biosphère est utilisable sur les documents de communication, dans le local, avec la mention "signataire de la Charte d'engagement de la Réserve de biosphère". C'est le logo de la RBT du Mont Viso, auquel on a ajouté la mention "éco-acteurs" afin de souligner le rattachement de l'éco-acteur à la Réserve de biosphère.

Par ailleurs, des outils de communication sur le réseau sont en cours de construction et verront le jour au début de l'année 2020.

## Financements et animation

La construction et l'animation du réseau sont financées jusqu'à l'automne 2021 dans le cadre du PITER "Terres Monviso", issu du programme ALCOTRA de l'Union Européenne (programme de financements des projets transfrontaliers).

De part et d'autre de la frontière, les coordinateurs assurent l'animation de ce réseau, même au-delà de l'échéance de la programmation européenne en cours. Cette animation se décompose en plusieurs missions :

- Accompagner les éco-acteurs tout au long de leur démarche de progrès (organiser la formation, conseiller lors de la prise d'engagements).
- Etre un facilitateur ou permettre la facilitation sur certaines thématiques (Objectifs de Développement Durable...).
- Faire de la veille : tenir au courant des actualités, faire évoluer le réseau, informer ses membres, transmettre, diffuser (partage désintéressé).
- Identifier des moyens mobilisables, « opportunités » pour le réseau : évènements particuliers, acteurs à solliciter, proposer des outils d'animation ou numériques utiles au réseau... Faire connaître le réseau pour l'agrandir.
- S'appuyer sur ce qui a été fait localement et le diffuser ailleurs.

## Le cadre du réseau d'éco-acteurs

---

1. La vie du réseau est régie par une Charte simple.
2. L'entrée dans le réseau ne demande aucune obligation d'actions préalables, mais un engagement volontaire qui ne sera pas audité.
3. Ce n'est ni un label payant, ni une certification officielle, ni une source de financement.
4. Un logo « réseau d'éco-acteurs de la Réserve de biosphère du Mont Viso » est utilisable par les membres – mais jamais comme argument commercial (ex: pas sur un produit).
5. Un Comité d'animation veillera au fonctionnement du réseau : ses règles, sa gouvernance, son programme, son efficacité dans l'atteinte des objectifs, etc.
6. Le réseau est une structure organique et évolutive qui ressent et répond à son environnement pour évoluer avec lui. Les décisions sont prises sous un mode « la meilleure décision pour aujourd'hui, et modifiable demain si les conditions changent ».

